



DEMANDE D'INSTALLATION D'UN DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT AUTONOME

Formulaire à retourner dûment complété en trois exemplaires au :
SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif)
Communauté de communes de Noblat
6 ZA de Soumagne – 87400 SAINT LEONARD DE NOBLAT
Tél. : 05 87 22 99 00 / courriel : spanc@ccnoblat.fr

Propriétaire

Nom : Prénom :
Adresse actuelle :
CP : Commune :
Tél/portable : courriel :

Concepteur du projet d'assainissement (si différent du propriétaire)

Nom du concepteur :
Nom du responsable du chantier : Numéro de portable :
Société :
Adresse :
CP : Commune :

Définition du projet

Nature du projet

construction neuve faisant l'objet d'un permis de construire

réhabilitation

Le terrain est-il inclus dans un **périmètre de protection** de captage d'eau ? oui non

Adresse du terrain : CP : Commune :

Références cadastrales : Section :

Parcelle(s) :

Pièces à fournir

1 - **Un plan de situation**, carte IGN 1/25000

2 - **Un plan de masse** du dispositif au 1/200 ou 1/500, en indiquant :

a- l'emplacement du pré-traitement (fosse toutes eaux, pré-filtre, bac dégraisseur, regard de contrôle), et la distance par rapport à votre habitation,

b- l'emplacement de la ventilation de votre fosse

c- le tracé des canalisations évacuant les eaux usées de l'habitation, et le tracé exact des voies d'accès au garage – parking,

d- la topographie du terrain, en indiquant par une flèche, la pente générale,

e- l'emplacement du traitement (tranchée, filtre à sable...) en notant les distances par rapport à votre habitation, aux limites séparatives de propriétés,

f- les arbres et la végétation, les surfaces imperméables,

g- les bâtiments annexes et en projet (garages, piscines), l'utilisation d'un chauffage de type « géothermie ».

h- Indiquez-nous la présence de puits dans un rayon de 35 mètres, mesurez cette distance à partir de votre système d'infiltration,

i- la présence de mare, étang, zone humide, fossé,

3 - Si vous faites appel à un bureau d'étude privé, la copie du rapport.

Habitation individuelle

Résidence : principale secondaire

Nombre d'utilisateurs permanents :

Nombre de chambres :

Nombre de pièces :

Autres

(camping, local commercial...)

Type d'activité :

Capacité d'accueil :

Evacuation d'eau prévue en sous-sol :

oui non

Mode d'alimentation en eau potable :

adduction publique alimentation privée

B – CARACTERISTIQUES DU TERRAIN ET DE L'ENVIRONNEMENT

Terrain

Superficie totale du terrain :

Type d'occupation du terrain :
(pré, friche, culture, surface revêtue, bois, pelouse...)

Pente générale du terrain :

<2% 2 à 8% 8 à 15% >15%

Eau souterraine

Nappe d'eau souterraine à moins de 1 mètre de profondeur

oui non

Présence de puits, sources ou captages dans un rayon de moins de 35 mètres du système de traitement :

oui non

Si oui, destiné à la consommation humaine ?

oui non

Distance par rapport au dispositif de traitement :

Destination des eaux pluviales

Réseaux de surface (fossé, caniveaux,...)

Infiltration sur la parcelle

Rétention (cuve, mare)

Autre (préciser) :

rappel : le rejet des eaux pluviales vers la filière d'assainissement (fosse ou drains d'infiltration) est interdit.

Les études de terrain

Une étude de sol a-t-elle été réalisée ?

oui non

Si oui, joindre une copie du rapport au présent dossier et utiliser les résultats de l'étude pour remplir ce formulaire.

Si non, compléter la fiche de *description du sol (ANNEXE 1)*

**CONTROLE DE CONCEPTION ET D'IMPLANTATION
A REMPLIR PAR LE SPANC**

Toute réponse dans la colonne de droite entraîne un avis défavorable pour le projet

La pente est-elle inférieure à 15%

oui

non

La filière est-elle dans un périmètre
De protection d'un captage d'eau potable

oui

non

Existe-t-il des contraintes
Discriminantes dans la définition du
Périmètre de protection ?

oui

non

Distance supérieur 35 m ?

oui

non

Les eaux pluviales sont-elles traitées
séparément ?

oui

non

La connaissance du sol est-elle suffisante
pour contrôler le projet ?

oui

non

Dispositif de pré- traitement des eaux usées ou filière agréée

Bac à graisse Volume :
 Type d'eaux collectées :
 Eaux de cuisine
 Eaux de salle de bain
 Eaux de buanderie (machine à laver, sèche-linge,...)

Fosse septique (réhabilitation) : Volume :
 Type d'eaux collectées :
 Eaux vannes

Fosse toutes eaux : Volume :
 Type d'eaux collectées :
 Eaux vannes et eaux ménagères

Compléments

Pré-filtre (fortement conseillé) :
 intégré à la fosse
 indépendant => volume :

Poste de relevage
 Le pré-traitement des eaux usées doit être équipé d'un système de ventilation primaire et secondaire. (prévue par l'arrêté du 7 septembre 2009 et de la norme réf DTU 64.1)

Filière agréée :
 Nom :

Précisez le n° d'agrément :

Capacité : EH

Le volume du bac à graisse est-il adapté ? oui non

Le volume de la fosse est-il suffisant ?
 Si non, volume suggéré : m3 oui non

L'implantation de la fosse est-elle Cohérente ? oui non

Filière adaptée oui non

Dispositif de traitement des eaux usées permettant l'épuration et l'évacuation des eaux prêtes

Les eaux ménagères (cuisine et salle de bain) et les eaux vannes (WC) sont-elles traitées ensemble ? oui non

Dispositif assurant l'épuration et l'évacuation par le sol

Tranchées d'épandage
 épandage sur terrain plat
 épandage sur sol en pente (>5%)

Linéaire global :

Nombre de tranchées :

Longueur unitaire des tranchées :

Filtre à sable vertical ou tertre non drainé

Longueur : Largeur :

Surface :

Caractéristique du sable :

Le dispositif est-il adapté :
 - A la nature du sol oui non
 - A la pente du site oui non

Le dimensionnement est-il adapté :
 - Au logement oui non
 - Au milieu naturel oui non

Le dimensionnement est-il suffisant ?
 Si non, dimensionnement minimum : oui non

Dispositif assurant l'épuration des eaux usées :

Filtre à sable vertical drainé*

Longueur : Largeur :

Surface :

Caractéristique du sable :

Exutoire :

Respect des distances minimale du Traitement :
 - Habitation >5m oui non
 - Limite de parcelle >3m oui non
 - Végétation >3m oui non

Autorisation écrite du gestionnaire De l'exutoire ? oui non

D- ENGAGEMENT DU PROPRIETAIRE

Le propriétaire s'engage

1. A respecter les règles techniques (règle de l'Art. et Arrêté du 7 septembre 2009) de réalisation du système,
2. A réaliser l'installation uniquement après réception de l'avis favorable sur le projet et conformément au projet accepté,
3. A avertir le service d'assainissement 48h minimum avant le début des travaux et avant la fermeture du dispositif,
4. A ne recouvrir l'installation qu'après avis du service sur sa conformité. **Le non-respect de cette disposition expose le pétitionnaire à la non délivrance du certificat de mise en service pour son installation d'assainissement autonome.**
5. A régler les montants des deux redevances facturées par la Communauté de Communes de Noblat.

Rappel : le choix de la filière d'assainissement non collectif ainsi que la maîtrise d'œuvre ne sont pas de la responsabilité de la commune ou du SPANC

Fait à
Le
Signature du propriétaire

E- AVIS DU TECHNICIEN

Avis favorable ou favorable avec réserve

La filière d'assainissement projetée est conforme aux caractéristiques de l'habitation et à l'ensemble des contraintes environnementales du terrain étudié.

Avis défavorable

La filière d'assainissement n'est pas adaptée aux caractéristiques de l'habitation et à l'ensemble des contraintes environnementales du terrain étudié.

Réserves et/ou commentaires :

.....

.....

.....

.....

.....

Fait à St Léonard de N.

Le

Le Vice-Président de la Communauté
de Communes de Noblat en charge de
l'environnement,